

18 mai 2006

**Zone d'Aménagement Concerté
Dite « ZAC PRESSENSE »
Bilan de la Concertation Préalable**

Au vu du rapport établi le 18 mai 2006 par le Directeur des Services de l'Urbanisme et du Foncier,

Je propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le bilan de concertation préalable à la modification du dossier de création de la « ZAC Pressensé ».



**Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine**

18 mai 2006

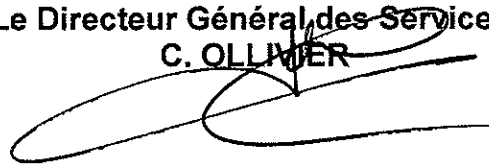
**Zone d'Aménagement Concerté
Dite « ZAC PRESSENSE »
Bilan de la Concertation Préalable**

Au vu du rapport établi le 18 mai 2006 par le Directeur des Services de l'Urbanisme et du Foncier, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal la décision suivante :

- Approuver le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la « ZAC Pressensé »

Ce bilan sera pris en compte dans la modification du dossier de création ainsi que dans le dossier de réalisation de la « ZAC Pressensé ».

**Le Directeur Général des Services,
C. OLLIVIER**



18 mai 2006

**Zone d'Aménagement Concerté
Dite « ZAC PRESSENSE »**

Bilan de la Concertation Préalable

Dans le cadre du parallélisme des formes imposé par l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme sur la procédure des Zones d'Aménagement Concerté, la modification de la ZAC EDF-PRESSENSE a fait l'objet d'une concertation préalable, du 9 au 23 mai 2006, en application des articles L 300-1 et L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme.

1. Les modalités de la Concertation

* Modalités légales

La délibération du Conseil Municipal du 2 mai 2006 a fixé les modalités de la concertation

- Exposition de panneaux à « PUTEAUX EXPO » et à l'accueil du Service de l'Urbanisme avec un registre pour recueillir les observations
- 2 articles de presse avec :
 - la parution dans PUTEAUX INFOS n° 183 du mois de mai 2006 avec un coupon-réponse à retourner en Mairie
 - la parution dans les annonces légales des Echos du 17 mai 2006

* Modalités supplémentaires

La Municipalité a souhaité aller plus loin dans l'information et la concertation des Putéoliens

Ainsi le site internet de la Ville a également permis de recueillir de nombreux messages relatifs à la modification de la ZAC.

Par ailleurs, une exposition itinérante s'est déplacée dans le quartier du 12 au 23 mai 2006, un registre étant également à la disposition du public.

2. Bilan de la Concertation

L'ensemble du dispositif de concertation a permis de toucher différents publics exprimant la pluralité et la diversité dans leur approche du projet.

Aussi, les principales remarques et observations peuvent être classées par thèmes :

- **Attachement au caractère résidentiel du site**

Les Putéoliens qui se sont exprimés ont plébiscité le caractère résidentiel du projet, leur souhait de voir disparaître le terrain vague rapidement et leur attachement à des constructions de faible hauteur.

- **Aménagement des espaces verts**

Une aire de jeux pour les petits enfants viendrait utilement compléter le jardin de 3000 mètres carrés qui est fortement attendu angle rue Francis de Pressensé et rue Voltaire.

- **Traitement de la voirie et gestion du trafic - Parkings et stationnement**

Les besoins en stationnement du nouveau quartier étant prévus en souterrain, les administrés souhaitent que soit aménagé du stationnement le long des voies pour les visiteurs et les futurs commerces de proximité et que la circulation demeure plus fluide dans les voies.

- **Création de nouveaux commerces**

Les commerces dits de « première nécessité » sont largement demandés mais sous réserve qu'ils ne créent pas de nuisances en particulier olfactives.

- **Equipements publics**

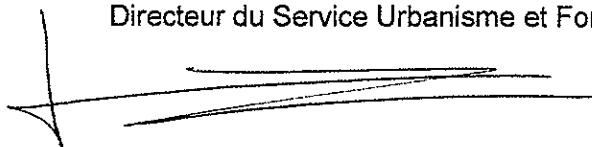
Les équipements publics (nouvelle école élémentaire, jardin, aménagement de voirie avec trottoir planté ...) sont bien accueillis par l'ensemble des administrés qui s'est exprimé.

Enfin, de façon générale, le projet de modification de la ZAC Pressensé est très attendu.

Ce bilan sera pris en compte dans la modification du dossier de création de la ZAC PRESSENSE qui sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC PRESSENSE.

A. PIONNIER
Directeur du Service Urbanisme et Foncier

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and several horizontal strokes on the right, crossing the vertical line.

PROJET

Le Conseil,

Vu l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L.311-7 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L.123-3 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 1991 décidant de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dite « ZAC EDF PRESSENSE »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 1994 approuvant le dossier de réalisation et le projet de convention d'aménagement de la ZAC EDF PRESSENSE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 1996 approuvant la modification N° 1 du Plan d'Aménagement de la ZAC EDF PRESSENSE,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2002 approuvant la révision du POS et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2006 décidant de la modification de la ZAC dite « EDF-PRESSENSE » et approuvant les modalités de la concertation,

Vu le rapport établi par le Directeur du Service de l'Urbanisme et Foncier le 18 mai 2006,

Vu le rapport établi par le Directeur Général des Services le 18 mai 2006,

Etant entendu le bilan de la concertation,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la « ZAC Pressensé » est approuvé.